



Bruxelles, le 28 février 2020
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0152(COD)**

**6137/20
ADD 1**

**RECH 40
COMPET 50
EDUC 38
CODEC 120**

NOTE

Origine:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	5987/20
N° doc. Cion:	11227/19+ADD1
Objet:	Annexe du programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) <i>Orientation générale partielle</i> <i>Déclaration de la délégation hongroise</i>

Les délégations trouveront ci-joint une déclaration de la délégation hongroise qui sera annexée au procès- verbal du Conseil.

Déclaration de la Hongrie relative au programme régional d'innovation (PRI) de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) en vue de la session du Conseil "Compétitivité"

du 28 février 2020

La Hongrie convient que le soutien à la recherche et à l'innovation devrait jouer un rôle déterminant au cours de la période couverte par le prochain CFP. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il ne sera possible de tirer pleinement parti du potentiel de recherche et d'innovation de l'Europe que si "Horizon Europe" et sa composante "Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)" tiennent dûment compte de la question de l'équilibre de la représentation.

Nous sommes conscients des efforts déployés par l'EIT pour élargir la participation et combler le fossé existant en matière d'innovation dans le cadre du programme régional d'innovation (PRI). Le PRI renforcé doit disposer d'un budget suffisant pour produire l'impact recherché. À cette fin, nous proposons d'allouer 20 % du budget des communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) aux pays admissibles au PRI.

Selon nous, le budget du PRI est lié aux négociations sur le CFP. Par conséquent, nous nous réservons le droit de revenir sur la question de l'équilibre géographique lorsque le dossier aura été examiné par les chefs d'État ou de gouvernement.
